

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

FINANCES

**7 / 21\_238 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET OICE - ANNÉE 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le treize décembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 7 décembre 2021.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT,, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Maeva VASSET, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE  
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT

Membre(s) absent(s) :

Esméralda LAPEYRE  
Marie-Corinne FORTIN  
Odile LACAZE  
Nathalie FERRAND-LEFRANC

FINANCES

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le 20/12/2021



ID : 081-218100048-20211213-DEL\_7\_21\_238-DE

**7 / 21\_238 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET OICE ANNÉE 2021**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 30 novembre 2021

**Service pilote : Budgets annexes**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Roland GILLES

**Roland GILLES, rapporteur,**

En application des articles L2224-1 et L2224-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a approuvé, par délibération n°10/228 du 14 décembre 2020, l'inscription au budget principal 2021 de la ville d'Albi, une subvention d'équilibre pour le budget annexe OICE.

En effet, cet article prévoit que le Conseil municipal peut décider de prendre en charge dans son budget propre des dépenses d'un service public industriel et commercial lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement.

Au regard du niveau des loyers payés par les entreprises locataires des bâtiments, il est proposé de verser au budget annexe de l'OICE une subvention d'un montant de 474 659 euros au titre de l'exercice 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**DÉCIDE**

d'attribuer une subvention d'un montant de 474 659 euros au budget annexe de l'OICE.

## **DIT**

que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget 2021 au compte 67.711 fonction 90.

**Marie-Corinne ne participe pas au vote.**

**Nombre de votants : 39**

**Pour : 31 (le groupe majoritaire)**

**Contre : 1 (Frédéric Cabrolier)**

**Abstentions : 7 (Pascal Pragnère, Jean-Laurent Tonicello, Nicole Hibert, Boris Duponchel et Sandrine Soliman du groupe "Collectif citoyens, écologistes et gauche rassemblée" et le groupe "Communistes et Républicains")**

**Question adoptée**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé  
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*